

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 007-210701579-20240307-DB\_008\_CM070324-DE



Séance du Conseil Municipal du 07 mars 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-08

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE

Le compte de gestion 2023 de la commune ayant été approuvé le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2 489 272,29 €  
Recettes 4 226 478,12 €  
Excédent de clôture : 1 737 205,83 €

Investissement

Dépenses 5 775 203,42 €  
Recettes 5 078 244,01 €  
Restes à réaliser 21 668,78 €  
Besoin de financement 696 959,41 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2023.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mmes DENIS- JULIEN-RAOULT – Ms ROUX - MÉNARD

**Absent(s)** : Mme LAUSSEL

**Secrétaire de Séance** :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes POUR :	13
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Le Maire, Didier MAZZINI

Eric CUER, Adjoint au Maire

Le secrétaire de séance,

Ro

